



## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du mardi 12 décembre 2017 à 20 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 5 décembre 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### **Etaient présents :**

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Patrick Vaineau, Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

#### **Pouvoirs :**

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

**Secrétaire de séance :** Cindy Le Hen

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le 18/12/2017

**11. SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT : FIXATION DES DURÉES  
D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES PAR LA  
VILLE**

Exposé :

Par délibération en date du 25 juin 2014, le Conseil municipal avait délibéré sur l'amortissement des immobilisations des services Eau et Assainissement de la Ville de QUIMPERLE.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler.

Il se pratique sur les immobilisations et sur les subventions d'investissement rattachées à ces immobilisations, sur la même durée d'amortissement :

- subventions d'investissement reçues pour la réalisation de travaux sur le réseau de canalisation d'eau potable : 30 ans
- subventions d'investissement reçues pour la réalisation de travaux sur le réseau de canalisation d'assainissement : 50 ans
- subventions d'investissement reçues pour l'installation de pompes de relevage : 10 ans
- subventions reçues pour la construction et l'aménagement de bâtiment d'exploitation : 30 ans

Proposition :

Il est proposé d'amortir les subventions d'investissement reçues par la Ville pour financer des dépenses d'équipement des budgets annexes Eau et Assainissement suivant les durées proposées comme suit :

- subventions d'investissement reçues pour la réalisation de travaux sur le réseau de canalisation d'eau potable : 30 ans
- subventions d'investissement reçues pour la réalisation de travaux sur le réseau de canalisation d'assainissement : 50 ans
- subventions d'investissement reçues pour l'installation de pompes de relevage : 10 ans
- subventions reçues pour la construction et l'aménagement de bâtiment d'exploitation : 30 ans

Avis favorable de la Commission des finances, évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 6 décembre 2017.

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.

